

Ville de Bègles
Opération Urbaine Collective (OUC)
Avec le soutien du Fonds d'Intervention
pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

L'OUC PROPOSE DES AIDES

TECHNIQUES ET FINANCIERES

SUIVEZ LE GUIDE !

**ARTISANS, COMMERÇANTS,
UN PROJET D'INVESTISSEMENT:**

- **DE MISE AUX NORMES
ACCESSIBILITÉ**
- **DE MODERNISATION DE L'OUTIL
DE PRODUCTION**

ARTISANS, COMMERÇANTS : L'OUC VOUS ACCOMPAGNE ...

LE BILAN-CONSEIL

Le bilan-conseil est un outil d'analyse et d'évaluation globale. Il conduit à un diagnostic de l'entreprise, assorti de préconisations : conseils de gestion, renforcement stratégique, diversification, investissements, conditions d'accessibilité... et un soutien financier aux investissements nécessaires.

En combinant diagnostic et programme d'actions, le bilan-conseil constitue un réel support d'aide à la décision pour le chef d'entreprise.

Le bilan-conseil comprend 2 diagnostics :

- ✓ Un diagnostic des conditions d'accessibilité,
- ✓ Un diagnostic d'évaluation globale .



→ Et un dossier d'aide à l'investissement (voir page suivante)



Le bilan-conseil est subventionné dans le cadre de l'OUC. Le coût pour l'entreprise est de 180€ HT.

LES AIDES A L'INVESTISSEMENT

Entreprises éligibles :

- ✓ Implantées sur la commune de Bègles
- ✓ Inscrites au répertoire des métiers (CMARA 33) ou au registre du commerce et des sociétés (CCI Bordeaux)
- ✓ Dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1M d'€ HT
- ✓ Et ayant réalisé un bilan-conseil

Investissements aidés :

- ✓ Modernisation de l'outil de production (sécurisation, vitrine, outil de travail...)
- ✓ Mises aux normes accessibilité

Dépenses éligibles:

- ✓ Investissements compris entre 4 000 et 40 000€ HT

Activités exclues du dispositif OUC

- Professions libérales
- Agences immobilières, banques, assurances, agences de voyage
- Entreprises de transport, ambulance, taxi
- Prestations de services aux entreprises, bureaux d'études, conseil
- Commerces d'objets anciens
- Commerces saisonniers
- Hôtels
- Commerces de gros, négoce
- Commerces de détail alimentaire de plus de 400m²
- Commerces de détail non alimentaire de plus de 400m²
- Entreprises ayant moins d'une année d'existence
- Auto-entreprises
- Entreprises dont l'activité est portée par une SCI

**Une subvention
jusqu'à 30% de la
dépense éligible
HT**



Vous avez un projet de développement ou d'investissement?

Les étapes à suivre:

1. Prenez **contact avec les services** de la ville de Bègles afin de vérifier l'éligibilité de votre projet et de votre entreprise.
2. Le **bilan-conseil de votre entreprise** est réalisé par le prestataire mandaté par la commune.
3. Le **dossier est validé** après examen par le Comité de Pilotage de l'OUC.
4. Les financements sont **versés sur présentation des factures acquittées**.
5. La date limite pour l'**achèvement des investissements** est fixée au 30 avril 2016 (facture avec mention acquittée remise à la ville).

Mairie de Bègles-pôle développement urbain
Manager commerce
DELOMIER Alexandre

77, rue Calixte Camelle
33130 Bègles
05 56 49 88 70
a.delomier@mairie-begles.fr

